exceptionnelle, a décidé de faire une manifestation grandiose.

Un membre des Loges — le F∴ Sincholle — est délégué pour prononcer au cimetière un éloge funèbre.

De plus, une note a été publiée par une Agence officieuse, convoquant tous les francs-maçons à se rendre à ces funérailles et donnant, à ce sujet, les indications nécessaires.

Dans ces conditions, que devaient faire les sénateurs de la droite désignés par le sort — MM. Fresneau Théry et Halgam — et le seul membre de la droite faisant partie du bureau de la Chambre — M. Denis Cochin — pour faire partie du cortège officiel ?

Tous ont jugé qu'ils devaient purement et simplement s'abstenir.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

La direction générale des Douanes vient de faire paraître les statistiques concernant le commerce de la France pendant l'année 1895.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 décembre, à 3,698,742,000 fr., et les exportations à 3,387,851,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

	1895	1894
IMPORTATIONS	—	—
Objets d'alimentation	1 025.578.000	1.197.677.000
Matières nécessaires à l'industrie	2 095.386.000	2 104.486.000
Objets fabriqués	577.778.000	548.282.000
Totaux	3 698.742.000	3 850.445.000
EXPORTATIONS		
Objets d'alimentation	617 537.000	666.240.000
Matières nécessaires à l'industrie	866.372.000	754.648.000
Objets fabriqués	1 787.320 000	1 578.414.000
Colis postaux	116.622.000	78 833.000
Totaux	3.387.851.000	3 078.145.000

Le mouvement des échanges entre la France et les pays étrangers s'est élevé en 1895 à francs 7,086,593,000 contre 6 milliards 928,590,000 fr. en 1894, soit une augmentation en faveur de l'année dernière de 158,003,000 fr.

Les importations totales pour l'année 1895 sont en sensible diminution sur celles de 1894, puisqu'il y a une différence en moins pour l'année qui vient de s'écouler de 150 millions.

Les exportations, au contraire, ont fortement progressé : la différence avec 1894 se chiffre en effet par une augmentation de plus de 300 millions en en faveur de 1895.

En ce qui concerne les importations ce sont les objets d'alimentation qui présentent toujours la plus forte diminution par rapport à l'année 1894 (plus de 172 millions) ; viennent ensuite les matières pour l'industrie, dont la diminution est de 9 millions environ. Les objets fabriqués seuls sont en augmentation de 29,496,000.

Dans la comparaison des exportations de 1895 avec celles de l'année 1894, un seul chapitre ressort en diminution, ce sont les objets d'alimentation ; la plus forte augmentation porte sur les objets fabriqués, qui sont supérieurs de plus de 208 millions à l'année précédente ; viennent ensuite les matières pour l'industrie avec une augmentation de 111 millions environ et les colis postaux avec un peu plus de 37 millions.

Pendant le mois de décembre 1895, les importations se sont élevées à 364,891,000 francs contre 329,565,000 fr. pour le même mois en 1894, et les exportations à 328,499,000 fr., contre 342,889,000 fr. en 1894.

Voici le mouvement détaillé des importations et des exportations pendant le mois de décembre, dernier, comparativement au même mois de l'année 1894 :

	1895	1894
IMPORTATIONS	—	—
Objets d'alimentation	110 911 000	104 286.000
Matières nécessaires à l'industrie	211.159 000	173 929 000
Objets fabriqués	52.821.000	51 350 000
Totaux	364.891.000	329 565 000
EXPORTATIONS		
Objets d'alimentation	63 712 000	71 066 000
Matières nécessaires à l'industrie	75 628.000	69 266.000
Objets fabriqués	174 251.000	191 778 000
Colis postaux	14 908 000	10 779.000
Totaux	328.499.000	342 889 000

La situation à Madagascar

Marseille, 21 janvier. — Les journaux de Madagascar arrivés par le *Djemmah* disent que les populations de la côte exercent de cruelles représailles contre leurs oppresseurs :

« Une sorte d'anarchie règne par toute l'île. Les tribus, dans le Sud principalement, sont parties en guerre les unes contre les autres, surtout contre les Hovas qu'elles attaquent de tous côtés.

» A Mahanoro, les peuplades du versant sud-est ont battu les Hovas en leur infligeant de grandes pertes et ont pillé plusieurs villages. »

Pour rétablir l'ordre dans cette partie de l'île, le *Dupetit-Thouars* croise entre Fort-Dauphin et Vatomandry où il a débarqué un peloton de 50 hommes.

Le journal *Madagascar*, qui avait été momentanément suspendu par l'autorité militaire, a pu reparaître. Il dit que de chaque navire, surtout de deux qui viennent des colonies voisines débarquent des Asiatiques, Chinois, Malais, Indiens, même des habitants du sud de l'Afrique, qui viennent s'établir à Madagascar. Cette immigration alarme notre confrère, qui dit à ce sujet :

« Le pays en sera avant peu complètement envahi, au grand détriment du négoce et aussi de la santé publique. Il est temps que ceux qui ont mission de sauvegarder les intérêts de l'île et d'assurer son avenir se mettent à l'œuvre pour enrayer ce flot montant qui compromettra et tuera la véritable colonisation.

» D'autre part, on écrit que des milliers de mineurs du Sud africain se disposent à arriver en masse, sans savoir si l'exploitation des terrains aurifères leur sera permise et dans quelles conditions. Il est temps qu'on prenne de sérieuses décisions à ce sujet. »

Le *Courrier de Madagascar* dit que les plaintes sont les mêmes sur la côte occidentale. Le commerce de Majunga est dans le marasme le plus complet et menace de la ruine. Toute la contrée est désolée par une épouvantable sécheresse et les indigènes sont restés indifférents, hostiles ou craintifs. Les affaires sont nulles et les négociants complètement découragés ; plusieurs maisons importantes seraient à la veille de la faillite.

Les survivants du bataillon des volontaires de la Réunion, au nombre de 300, ont été rapatriés par le *Djemmah* le 8 décembre.

On annonce le décès à Majunga du capitaine Desplanques, de l'infanterie de marine, et des sergents Chamberlin et Douvrin, du 3e régiment du génie.

La dépêche qui nous est communiquée dit que Rainandriamanpondry, ministre de l'intérieur, aurait libéré 5,000 esclaves en invitant ses compatriotes à suivre son exemple afin d'anticiper sur l'application des lois françaises qui peuvent être votées à ce sujet.

Nous pensons que cette information ne doit être accueillie qu'avec une extrême réserve.

NOUVELLES DU JOUR

L'affaire des 104

Paris, 21 janvier. — Le parquet du procureur général a enfin décidé d'une façon définitive, que les poursuites donneraient lieu devant la cour d'assises de la Seine non a un procès unique, mais à 21 procès séparés.

C'est mardi prochain que la chambre des mises en accusation se prononcera à ce sujet.

M. le conseiller Tardif, présidera les débats de ces affaires, dont la première viendra vraisemblement à l'audience du 16 février prochain. Les vingt autres suivront sans discontinuer.

M. l'avocat général Lacomy, occupera le siège du ministère public. Le défenseur de la France est Me Andrieux l'ancien préfet de police.

Un nouveau livre de M. Drumont

Paris, 21 janvier. — Demain paraîtra un nouvel ouvrage de M. Edouard Drumont, intitulé : « De l'or, de la boue et du sang, » avec ces mots, comme sous titre : « Du Panama à l'Anarchie. »

Cet ouvrage est précédé d'une préface adressée à Mme Séverine, que M. Drumont appelle : ma chère Séverine. La phrase suivante indique l'esprit de cette préface :

» Vous me connaissez, ma chère Séverine; vous savez que la question personnelle m'est indifférente. J'ai mis mon espoir en Celui qui ne trompe jamais, en Celui qui ne *décoit mie*, comme dit une inscription que j'ai lue dans une vieille église.»

L'anniversaire de la mort de Louis XVI

Paris, 21 janvier. — Aujourd'hui mardi, à onze heures, une messe a été célébrée, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, pour le repos de l'âme du Roi Louis XVI.

M. l'abbé Jaquinot, aumônier de la reine Isabelle, officiait entouré de tout le clergé de la paroisse.

La santé du duc d'Orléans

Turin, 21 janvier. — Le duc d'Orléans a passé une nuit calme et son état est très satisfaisant.

Il est probable que la réduction de la fracture de la cheville d'abord remise à cause de l'enflure du pied, pourra être faite demain.

Paris, 21 janvier. — M. Dufeuille vient de recevoir de M. André Buffet, la dépêche suivante :

« Turin, 5 h. 45 soir. — Prince très bien. Pourra marcher avant un mois. Sera complètement rétabli dans six semaines. Voilà l'exacte vérité.

» Je ne vous télégraphierai plus ; ce serait inutile. — André Buffet.»

L'impôt sur les revenus

Paris, 21 janvier. — Voici, d'après des renseignements recueillis dans les couloirs de la Chambre, quelle serait actuellement l'économie générale du système des impôts sur le revenu que le gouvernement doit incorporer dans le projet de budget de 1897.

L'impôt serait établi sur tous les revenus, d'une manière globale. Les revenus jusqu'à 2,500 francs seraient exemptés d'impôts.

Entre 2,500 et 50,000 francs de revenu l'impôt s'élèverait suivant une progression variant de 1 à 5 0|0 du revenu.

Le taux de l'impôt serait invariablement de 5 0|0 au delà de cinquante mille francs.

Cet impôt sur le revenu doit remplacer la contribution personnelle mobilière et celle des portes et fenêtres. Mais il laisse subsister la contribution des patentes et l'impôt foncier.

Paris, 21 janvier. — Dans le calcul de l'attaque qui frappera les revenus supérieurs à 2,500 francs, dans le projet que compte déposer M. Bourgeois, il faudra tenir compte des restrictions suivantes :

Tout revenu composé sera défalqué, de la part de 2500 francs, exempte d'impôt. Le surplus sera frappé non en bloc, mais décomposé en chacune des catégories intermédiaires qu'il renfermera, et taxé de la somme des droits correspondant à chacune de ces catégories. Le taux de 5 0|0 ne sera applicable qu'à la portion du revenu excédent 50,000 fr.

M. Bourgeois estime que l'impôt ainsi établi fournira 148,000 millions.

Les concours régionaux de 1896

Paris, 21 janvier. — Une dépêche ministérielle est envoyée à tous les préfets pour les inviter, dit la *Petite République*, à faire connaître aux municipalités intéressées, que les concours régionaux de 1896, qui devaient avoir lieu au mois de Mai, sont renvoyés à une date ultérieure, très probablement au mois de septembre.

Une réponse aux armements Anglais

Toulon, 21 janvier. — Les préparatifs de guerre de l'Angleterre n'émeuvent pas outre mesure les puissances continentales; cependant, en présence de l'envoi d'escadres nouvelles dans la Méditerranée et dans le voisinage des côtes françaises, le gouvernement est résolu à prendre discrètement et sans bruit les mesures nécessaires à notre sécurité.

Nous croyons savoir qu'à Toulon, dit la *Patrie*, des dispositions sont prises en vue d'une mobilisation éventuelle de l'escadre de réserve et des bâtiments de seconde catégorie.

Ceux des navires qui sont en réserve première catégorie reçoivent leurs approvisionnements; ceux de seconde catégorie les recevront également d'ici quelques jours et une simple dépêche suffira pour les faire mettre en armement complet.

On passe en ce moment l'inspection de tous les groupes de torpilleurs et les lieutenants de vaisseau chargés de ces groupes doivent remettre leur rapport constatant l'état satisfaisant de leurs torpilleurs en vue d'une mise à l'eau immédiate.

En somme, on est prêt dans notre grand port de la Méditerranée à parer à toute éventualité.

Des mesures analogues seront prises dans nos ports de l'Océan et de la Manche.

Guillaume II en France ?

Paris, 21 janvier. — Le *Figaro* dit tenir de bonne source, que le bruit d'après lequel, Guillaume II se proposerait, au cours de la croisière qu'il doit entreprendre, dans la Méditerranée, de débarquer sur terre française, puis faire une visite au Tzarewitch à la Turbie, prend une consistance assez sérieuse, dans les cercles diplomatiques. Le cas échéant, le yacht impérial allemand, le *Hohenzollern*, jetterait l'ancre dans le port de Villefranche.

Un télégramme de Guillaume II au roi Humbert

Rome, 21 janvier. — L'empereur Guillaume, a télégraphié au roi Humbert, pour lui exprimer son admiration de la défense héroïque de la garnison de Makallé, et pour manifester son désir de conférer au colonel Galliano l'ordre de l'Aigle Rouge, avec l'épée, insigne réservé aux actions de guerre.

Traitres condamnés

Cracovie, 21 janvier. — On vient de juger ici un procès de haute trahison, dans lequel étaient impliqués un certain nombre de civils, accusés de soustractions de documents secrets dans une caserne d'artillerie. Trois des accusés, dont une femme, ont été condamnés à un an, un an et demi et deux ans de prison, plus l'expulsion à l'expiration de leur peine. Une jeune fille a été acquittée.

Les affaires du Transvaal

Londres, 21 janvier. — Une dépêche de Capetown au *Times* dit :

« On annonce de Prétoria que la majorité des prisonniers politiques ont été remis en liberté contre une caution de 50,000 francs par personne.

» Jameson et le reste de ses compagnons sont partis sous escorte pour la frontière du Natal. »

On télégraphie également de Capetown :

« Six hommes, dont plusieurs officiers, appartenant au corps de police de Bechuanaland, sont partis de Mafeking pour l'Angleterre, afin de fournir des informations concernant l'équipée du docteur Jameson. »

Londres, 21 janvier. — M. Chamberlain a été pourvu, par les autorités du Transvaal, d'un rapport officiel complet, sur les charges encourues par la *Chartered Company*, dans l'expédition du docteur Jameson.

Ce rapport contient les accusations les plus graves. L'enquête serait réglée après la rentrée du Parlement. Une déclaration sera faite alors devant la Chambre, au nom du Gouvernement.

Londres, 21 janvier. — Dans une lettre adressée au journal *Capetems*, M. Gladstone déclare qu'il est à la fois surpris et indigné de l'attentat commis par le Transvaal. Rien ne peut l'excuser.

L'arrivée à Paris de M. Soinoury, ancien directeur de la Sûreté générale

Paris, 21 janvier. — On a dit que pour juger M. Dupas, on attendait M. Soinoury, ancien directeur de la Sûreté générale. M. Soinoury, qui s'est embarqué à la Réunion, sera à Paris le 5 février. Ce procès, dit le *Jour*, nous réserve quelques surprises, si nous en croyons une personne bien informée qui a été mêlée de très près aux négociations entamées avec Arton.

Ce que nous pouvons déjà annoncer c'est que Dupas est résolu à se défendre avec acharnement et qu'il n'hésitera pas à dévoiler publiquement certains dessous gouvernementaux qui ne manqueront pas d'intérêt. Le *Jour* indique en outre, grâce, dit-il, à une indiscrétion, les *grandes lignes du plan de défense de M. Dupas*, et il ne fait en cela que rééditer les indications contenues dans l'article publié avec preuves dans le *Figaro*.

Les papiers d'Arton

Londres, 21 janvier. —Le jugement de la Cour du Banc de la Reine, dans l'affaire Arton, sera vraisemblablement rendu dans le courant de la semaine. Me Newton a toujours l'intention de faire un dernier appel, devant le ministre de l'intérieur.

Le fils d'Arton assistait encore aujourd'hui à l'audience. Il a déclaré que son père, prévoyant son extradition, préparait sa défense devant les tribunaux français.

Francfort, 21 janvier. — On mande de Budapest à la *Gazette de Francfort* :

« La caisse des papiers d'Arton, arrivée ici hier, de Transylvanie, avait été déposée, il y a deux ans, par le banquier Duchesne, chez le notaire Roxal de Salsbourg. La police ne veut donner aucun renseignement sur la nature des documents renfermés dans cette caisse. On attend dans quelques jours l'arrivée de deux délégués du ministre des affaires étrangères de France. »

La commission des douanes

Paris, 21 janvier. — La commission des douanes réunie sous la présidence de M. Méline, s'est occupée aujourd'hui du relèvement des droits des douanes sur les tabacs étrangers en Algérie. Le gouvernement propose de fixer ces droits à 40 francs les 100 kilos pour les tabacs en feuilles ou en cotes, à 150 fr. pour les tabacs à fumer à priser ou à macher et 250 francs pour les cigares et cigarettes.

La commission avait précédemment pour les tabacs en feuilles ou cotes, élevé à 80 fr. le chiffre du gouvernement. Sur de nouvelles explications fournies par un de ses membres, M. Saint-Germain, député d'Algérie, la commission a de nouveau discuté ce chiffre. M. Sibille a proposé de le fixer définitivement à 50 fr. M. Saint-Germain a accepté.

Néanmoins, une décision définitive à cet égard ne sera prise que dans une prochaine séance.

Une religieuse décorée par le général Duchesne
Une imposante cérémonie

Reims, 21 janvier. — Ce matin, à onze heures, dans la grande cour de l'Hôtel-Dieu, en présence du maire, de la commission des hospices, des médecins, des étudiants, des médecins-majors, des infirmiers, et devant un bataillon du 132e d'infanterie, avec la musique et le drapeau, et un détachement de cuirassiers, le général Duchesne a remis la croix de la Légion d'honneur à la sœur Saint-Remy, en récompense de 44 années de services dans les hopitaux.

M. Neveux le président de la commission des hospices a prononcé un discours. M. Guenard, professeur, a parlé au nom des étudiants et a fait don à la sœur Saint Remy d'une croix en diamants.

La foule, massée devant la grille, a acclamé la sœur Saint Remy qui est adorée du public.

Les troupes ont défilé devant elle et les autorités l'ont félicitée longuement.

Les courses de chevaux

Paris, 21 janvier. — Un certain nombre de députés, parmi lesquels MM. Le Gavrian, de Montfort, de la Ferronnays, Delafosse, de Grandmaison, Julien Dumas, etc. viennent de déposer une proposition de loi portant modification de la loi du 2 juin 1891, ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux.

L'article unique de cette proposition comporte l'addition suivante à la loi du 2 juin 1891 :

» Les prélèvements sur les sommes déposées en vue du pari mutuel sont ainsi fixés pour les sociétés dont le siège ou les hippodromes sont situés à moins de 50 kilomètres de Paris: 3 0|0 pour frais d'organisation; 2 0|0 en faveur des œuvres de bienfaisance; 1 0|0 en faveur de l'élevage; 1 0|0 pour les encouragements à donner à l'élevage du cheval de guerre, soit pour l'augmentation des prix d'achat de la remonte, soit par des primes diverses, courses au trot et surtout au galop pour chevaux de 3|4 sang.

Des prélèvements seront fixés par arrêté ministériel pour les hippodromes situés au-delà de la distance ci-dessus indiquée.

Un décret rendu sur la proposition du ministre de l'agriculture déterminera les formes et les conditions d'application et de fonctionnement du pari mutuel.

Le rappel de M. Lefebvre de Béhaine, ambassadeur à Rome

Paris, 21 janvier. — Aujourd'hui, immédiatement après le conseil des ministres, M. Bourgeois a donné audience au comte Tornielli, ambassadeur d'Italie.

L'entretien, sollicité par M. Bourgeois, a porté à la fois sur l'éventualité du rappel de M. Lefebvre de Béhaine et sur l'article de la *Riforma*, qui est considéré comme l'organe de M. Crispi, article où le départ de Rome de M. de Béhaine était indiqué comme un bienfait pour le gouvernement.

Il est vraisemblable qu'une partie de la réunion ministérielle avait été consacrée à discuter cette question importante.

Le voyage de M. Félix Faure en Touraine

Paris, 21 janvier. — Il résulte d'une communication faite par le maire de Tours au conseil municipal que le voyage du président de la République à Tours serait fixé au 12 avril prochain.

Les corps élus vont envoyer incessamment des délégués à Paris, afin de renouveler officiellement l'invitation déjà adressée l'an dernier à M. Félix Faure qui, on le sait, a été ouvrier tanneur à Tours.

Conseil des ministres

Paris, 21 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure. M. Combes, légèrement souffrant, n'assistait pas la délibération.

A MADAGASCAR

M. Cavaignac a communiqué une dépêche du général Duchesne, annonçant que le résident général est arrivé à Tamatave le 8 janvier et qu'il était attendu à Tananarive le 17. La situation actuelle est calme.

LES ÉDILES PARISIENS

Le conseil a approuvé le projet de loi aux termes duquel l'article 41 de la loi du 5 avril 1894, qui fixe à quatre années la durée du mandat de conseiller municipal, est applicable à la ville de Paris. On sait qu'actuellement les conseillers municipaux de Paris ne sont nommés que pour une période de trois années.

LES OBSÈQUES DE M. FLOQUET

Les ministres assisteront demain aux obsèques de M. Charles Floquet. M. Léon Bourgeois, président du conseil, prendra la parole au nom du gouvernement.

LE PRÉFET DE CONSTANTINE

Le ministre de l'intérieur a fait savoir que M. Lacombes, préfet de Constantine, était appelé à d'autres fonctions et remplacé par M. Humbert, préfet du Tarn-et-Garonne. La disgrâce du préfet Lascombes est une nouvelle conséquence du scandale des phosphates de Tébessa.

LA CONVENTION ANGLO-FRANÇAISE

Le ministre des affaires étrangères a annoncé que le Livre Jaune, concernant la convention anglo-française relative au Siam, allait être distribué aux membres du Parlement.

L'ARBITRAGE

Le conseil a définitivement approuvé le texte du projet de loi ayant pour but de rendre obligatoire la tentative d'arbitrage.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Enfin, le ministre de l'agriculture a fait connaître qu'il doit aller devant la commission de la Chambre chargé d'examiner les projets relatifs à la constitution des Chambres d'agriculture. Il a été autorisé à faire connaître que le gouvernement est favorable à la constitution de ces chambres.

La reine des reines

Hier a eu lieu au *Café Americain*, place de la République, l'élection de la Reine des reines, qui, comme vous le savez, préside chaque année au cortège qui parcourt les boulevards le jour de la Mi-Carême. Cette reine des reines est une blanchisseuse; elle a été élue par les différentes reines des lavoirs de Paris.

La fête de la Mi-Carême est, comme chaque année, préparée par une commission dont font partie des étudiants et des patrons de lavoirs.

La Reine des reine de 1896 s'appelle Mlle Henriette Defilloy.

Les Italiens en Afrique

Paris, 21 janvier. — L'*Agence nationale* reçoit la dépêche suivante :

« Rome, 21 janvier. — Les propositions de paix de Ménélik étant inacceptables, les négociations ont échoué.

» Les hostilités ont repris autour de Makalé. Vendredi soir et samedi, il y a eu des combats d'artillerie sur lesquels on manque de détails.

» Le général Baratieri a repoussé les propositions de Ménélik relatives à la capitulation de Makalé, parce que le colonel Galliano l'a fait prévenir qu'il était encore en état de résister plusieurs jours. »

Le feu au château royal de Berlin

Berlin, 21 janvier.— Le feu a pris cette nuit, vers une heure, dans la bibliothèque du château royal.

A l'arrivée des pompiers accourus en toute hâte, la fumée qui remplissait le local était si épaisse que les pompiers ont dû se servir d'échelles pour atteindre le foyer de l'incendie.

Une pompe a suffi cependant à éteindre le feu, et la plus grande partie des pompes qui s'étaient rendues sur les lieux sont rentrées au bout de peu de temps.

On dit que les dégâts causés par l'incendie de la bibliothèque sont importants.

Une dépêche de la régente au maréchal Campos
Hommages au général Weyler

Madrid, 21 janvier. — Les représentants, à Madrid, des partis conservateur et réformiste à Cuba ont présenté leurs hommages au général Weyler avant son départ.

La régente a adressé au maréchal Campos une longue et affectueuse dépêche de remerciements.

Le corps diplomatique a été, au ministère des affaires étrangères, saluer M. Ecduayen, le nouveau ministre des affaires étrangères.

Des dépêches de Cuba annoncent plusieurs rencontres favorables aux Espagnols.

De nombreuses personnes ont salué le général Weyler à son départ à la gare.

Le général, répondant aux compliments qui lui étaient adressés, a dit qu'il désirait vivement pouvoir communiquer des nouvelles satisfaisantes de Cuba et annoncer le rétablissement complet de la souveraineté de l'Espagne sur l'île.

Madrid, 21 janvier. — Une dépêche de la Havane à l'*Imparcial* annonce qu'une rencontre a eu lieu entre une colonne de Molina et 1500 rebelles. Les insurgés ont été battus, abandonnant dix morts et trois prisonniers. Les Espagnols ont eu un mort et trois blessés.

La même dépêche confirme que le gros des insurgés, poursuivi activement par les colonnes espagnoles, a été obligé d'abandonner les provinces de Pinar del Rio et de la Havane et se retire du côté de l'Est.

Le maréchal Martinez Campos, en s'embarquant sur l'*Alphonse XII* pour revenir en Europe, a été l'objet de manifestations très sympathiques de la part de la population.

Empoisonnement par les huitres

Londres, 21 janvier. — On télégraphie de Berlin au *Daily News* :

« Le banquet qui a eu lieu samedi au palais a eu des effets fâcheux pour quelques-uns des invités qui ont souffert de légers symptômes d'empoisonnement.

» On suppose que quelques-unes des huitres consommées étaient avariées. Les malades vont mieux. »

La doctrine de Monroë

New-York, 21 janvier. — Le comité du Sénat pour les affaires étrangères a déposé ce matin la résolution suivante :

» Les Etat-Unis d'Amérique affirment à nouveau la doctrine et les principes de Monroë. Ils déclarent qu'ils les maintiendront contre tout empiétement et contre toute tentative faite par une puissance européenne pour acquérir un nouveau territoire sur le continent américain ou sur une île voisine ou même un droit de souveraineté sur ce territoire.

» Les Etats-Unis invoqueront cette doctrine. même dans le cas d'achat par une puissance étrangère d'un territoire américain ou même la simple obtention d'un protectorat sur ce territoire. »

Ecole des Sciences sociales et politiques DE LILLE

L'ORGANISATION CORPORATIVE AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI PAR M. HUBERT-VALLEROUX (9e LEÇON)

Les partisans des corporations obligatoires invoquent souvent l'exemple de l'Autriche, qui, par une loi du 15 mars 1883, a rétabli ce système supprimé en 1859.

Cet argument n'est pas admissible, à cause des différences considérables qui existent entre la situation des ouvriers autrichiens et celle des ouvriers français. 1° La grande industrie est, en Autriche, relativement récente; elle date seulement du milieu de ce siècle. La petite industrie y est beaucoup plus répandue qu'en France. 2° L'ouvrier autrichien n'a aucun droit politique: il n'est pas électeur; à plus forte raison, n'a-t-il pas le droit de se mettre en grève. 3° Chez nous, les ouvriers sont traités avec leurs patrons sur un pied d'égalité; il en est tout autrement des ouvriers autrichiens qui se considèrent comme les subordonnés et non comme les égaux de leurs maîtres. 4° Enfin, il y a lieu de signaler des différences notables en ce qui concerne la liberté de l'industrie et du commerce.

En France, nous sommes habitués à une très grande liberté; les seules conditions imposées sont des conditions de police. En Autriche, au contraire, il y a toute une législation qui restreint d'une façon minutieuse le droit de vendre, d'acheter, de fabriquer. Ainsi les industriels et les commerçants sont autorisés à chercher des commandes en voyageant eux-mêmes, ou en faisant voyager des fondés de pouvoir. Ils ne peuvent toutefois, sauf s'ils se rendent à des marchés, emporter des marchandises pour la vente, mais seulement des échantillons. — D'autre part, l'exercice d'une industrie est entourée de conditions étroites et sévères : il faut tantôt une autorisation spéciale de l'administration, tantôt la possession d'un diplôme de capacité professionnelle, ou bien simplement une déclaration préalable pour les industries dites libres.

Toutes ces différences entre la situation respective des ouvriers dans les deux pays ne permettent pas de tirer un argument de la loi autrichienne, pour inviter le législateur français à les suivre dans la voie où elle est entrée. Le système de 1883 n'a d'ailleurs produit en Autriche que de très médiocres résultats.

La loi voulant que toutes les professions soient incorporées, les artisans qui ne se réunirent pas de plein gré y furent forcés par l'autorité administrative; si bien qu'on voit figurer dans une même corporation des forgerons, des chapeliers et des fabricants de parapluies, ou encore des peintres en bâtiments, des horlogers et des fabricants de peignes. Il est certes évident que ces différentes industries n'ont entre elles aucun lien professionnel, et le but de la loi est manqué à cet égard. Quelques chiffres le prouveront clairement. En 1893, sur 5.113 corporations, 721 seulement réunissaient des artisans du même métier, 2.252 se composaient d'artisans appartenant à plusieurs métiers, et 2.139 comprenaient des artisans de toutes les industries.

Un autre but de la loi autrichienne était d'organiser auprès des corporations des assemblées d'ouvriers et des caisses de secours. Or sur 5,113 corporations, on ne compte que 2,157 assemblées d'ouvriers, 808 caisses de secours et 195 caisses pour les apprentis.

Enfin, la loi de 1883 a ressuscité l'exclusivisme des corps de métier avec ses conséquences parfois ridicules. Ainsi la corporation des peintres en bâtiments assigna un commerçant viennois pour avoir fait nettoyer par son domestique la façade de sa maison. Autre fait caractéristique : les questions de la délimitation de métiers ont provoqué dans l'espace de trois ans plus de 800 avis de l'autorité compétente.

Une raison surtout doit nous faire repousser le rétablissement des corporations obligatoires : c'est qu'elles ont favorisé la diffusion des doctrines socialistes. Autrefois, les ouvriers autrichiens n'allaient pas écouter les meneurs révolutionnaires; ils dédaignaient leurs discours pleins de haine et d'excitations Aujourd'hui, ils sont obligés de se réunir, ils entendent fréquemment les harangues passionnées des chefs du parti ouvrier, et les plus faibles et les moins éclairés se laissent séduire par les belles promesses qu'on leur fait mais qu'on ne tiendra point, parce que les utopies sont irréalisables.

LES DROITS SUR LES TISSUS DE LAINE

DANS LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

La Chambre de commerce de Buenos-Ayres vient d'adresser à la Commission de revision des tarifs de douanes la lettre suivante, relative aux droits et évaluations exagérés qui grèvent les tissus de laine importés :

« Monsieur le Président,

» Plusieurs importateurs de tissus de laine de la place de Buenos-Ayres ont appelé l'attention de notre compagnie sur la situation dans laquelle cet article de l'importation se trouve placé, au point de vue douanier.

» Aux termes de la loi, l'évaluation des marchandises importées doit être établie sur la valeur réelle de ces marchandises dans les dépôts de douanes.

» En ce qui concerne les tissus de laine, nous voyons que leur évaluation, qui était de dollars 2.8 or par kilo pendant les années 1891 et 1892, a été élevés plus tard à 3 dollars le kil. (n° 2816 du tarif).

» Il n'y a aucune raison légitime qui milite en faveur d'une évaluation aussi éloignée de la véritable valeur de la marchandise.

» Le drap laine pure, les tissus de laine, pour robes, le cachemir, la flanelle, constituent un article de première nécessité, tant pour les travailleurs de la ville que pour ceux de la campagne, à cause des conditions climatériques du pays.

» L'industrie argentine a fait, il est vrai, quelques progrès dans la fabrication de ces articles, mais elle ne les produit pas et ne peut les produire en quantité suffisante pour les besoins de la consommation.

» Le fil de laine vaut actuellement de 3 à 3,50, sur les marchés de fabrication en Europe. Le prix du peigné est de 4 à 4,50. Antérieurement, le prix des mêmes matières valait 15 à 20 o|o de plus, mais nous savons ici, mieux que partout ailleurs, que depuis plus d'une année ces articles ont subi une baisse sensible, et en leur fixant une valeur actuelle de 70 à 80 centavos or par kil., nous restons dans les limites absolues de la vérité.

» La draperie de laine de consommation la plus générale, article d'été, pèse 350 à 450 grammes le mètre sur 140 centimètres de largeur. Celle d'hiver pèse 750 à 850 grammes.

» Les prix varient entre 4 et 8 francs le mètre, soit une moyenne de 6 francs ou dollars 1,20 or le mètre de 600 grammes, ce qui donne à cette marchandise une valeur de 2 dollars or par kilo.

» Les tissus de laine pour robes, le cachemir laine importés dans le pays présent, selon leur qualité, 80 à 100 grammes le mètre carré. Leurs prix varient entre 0.80 à 2 francs le mètre, soit une moyenne de 130 grammes par mètre, et de 1 fr. 40 ou soit dollars 0.28 or par mètre, et de 2 dollars or par kilo.

« Les flanelles et tartans pèsent 150 à 250 grammes le mètre en petite largeur et 300 à 350 en double largeur.

Leur valeur moyenne pour les qualités de consommation courante et de 1 fr. 40 pour la petite largeur, et 2 fr. 80 pour la grande largeur, soit une moyenne de dollar 1 franc 40 or par kilo.

» Il résulte donc de tous ces renseignements que l'évaluation de 3 dollars or, actuellement appliqués aux tissus de laine, dépasse de beaucoup leur valeur réelle, et que cette exagération constitue non seulement une infraction aux termes de la loi, mais aussi une prohibition pour l'importation de ces articles.

» Se fondant sur les raisons exposées plus haut, la Chambre de commerce française demande que la Commission que vous présidez, revenant sur la décision qu'elle a antérieurement prise, adopte pour le tarif de 1895 les évaluations suivantes :

» Draperie de laine, cachemire laine, tissus de laine pour robes, le kilo, 2 dollars or.

» Flanelles et tartans, le kilo, dollar 1,40 or.

» En terminant, la Chambre de commerce française, se faisant l'interprète des vœux formulés par ses membres et les commerçants en tissus, demande également à la commission de vouloir bien établir une classification claire et bien définie pour tous les articles tissus, en excluant les termes vagues de mezclas et diafanos, qui, actuellement, donnent lieu à de continuelles discussions avec les inspecteurs de douane, ainsi qu'à des applications différentes pour le même article et à des entraves dans le dédouanement.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc. »

Bulletin Météorologique

Roubaix, Mardi 21 janvier 1896.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
2 heures soir	5° au-dessus	782 m/m	Beau fixe
5 heures soir	6° »	782 m/m	»
9 heures soir	5° »	782 m/m	»
		Mercredi 22 janvier 1896	
Minuit	5° au-dessus	782 m/m	Beau fixe
1 heure matin	5° »	782 m/m	»
2 h. »	5° »	782 m/m	»

Paris. — Mardi 21 janvier 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Les fortes pressions persistent en Europe et leur centre est près de Breslau (779 mm.). Un minimum barométrique se tient toujours vers les parages de l'Irlande et des vents du sud-ouest soufflent sur le nord des Iles Britanniques et de la Scandinavie ; ils sont forts en Norvège. Une zône de pression relativement faible existe au large du Portugal et les courants d'est continuent à dominer sur la France et la Méditerranée. On signale quelques pluies en Norvège, en Ecosse et en Silésie.

La température est en baisse; elle était ce matin de — 20° à Kuopio, -1- 3° à Paris, 6° à Stornoway et 14° à Alger. On notait — 1° au puy de Dôme, 6° au mont Ventoux, — 4° au pic du Midi. — En France, le ciel va rester brumeux avec temps toujours frais dans l'Ouest et un peu froid dans l'Est. A Paris, hier ciel couvert Moyenne d'hier, 20 janvier : 3°7, supérieure de 1°3 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxim. : 4°1 ; minimum de ce matin : 2°7. Baromètre, à sept heures du matin : 771 mm. 9. — A la tour Eiffel, max., 1°8; minimum : 0°6. Le Caire, (Ghesireh palace) hier, 17°8. — Beau temps.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Mort de M. le docteur Dubron. — Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Auguste-Jean-Baptiste Dubron, docteur en médecine, décédé mardi, après-midi, à trois heures, en son domicile, rue du Trichon ; il n'était âgé que de 48 ans. M. le docteur Dubron est mort des suites de la fièvre typhoïde contractée dans son service à l'Hôtel-Dieu ; il est né à Warlus (Pas-de-Calais), le 11 mars 1847.

Venu à Roubaix, il y a une vingtaine d'années, il avait succédé au docteur Carpentier: son affabilité, sa simplicité et son dévouement aux malades ne tardèrent pas à lui faire sa réputation.

En 1884, il prenait à l'Hotel-Dieu le service des fiévreux, en remplacement de M. le docteur Lefebvre; il était également chargé du service médical dans plusieurs écoles publiques de Roubaix. Dans les premiers jours de janvier, il se sentit atteint et malgré toute son énergie il dut garder le repos.

MM. le docteur Butruille et Derville qui le soignaient ont tout tenté pour le sauver.

Il a reçu les derniers secours de la religion des mains de M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin. Sa mort a causé une vive impression en ville.

Un service solennel sera célébré, le vendredi 24 janvier, en l'église Saint-Martin, à neuf heures et demie, d'où son corps sera conduit à la gare de Roubaix pour être inhumé au cimetière d'Arras.

Un salut solennel sera célébré le même jour, en l'église Saint-Sauveur, dans cette ville, à quatre heures.

Nous prions la famille de M. Dubron d'agréer l'expression de nos condoléances.

Le deuxième tirage de l'emprunt de 1893. — Le jeudi 23 janvier, à 11 heures du matin, il sera procédé, publiquement, au deuxième tirage des obligations remboursables de l'emprunt contracté en 1893 pour la création d'un second hôpital, de places publiques, etc.

A l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut Turgot. — La Commission de l'Association des anciens élèves de l'Institut Turgot, rappelle aux membres de l'Association que des conférences s'adressant particulièrement à eux, seront données à l'Institut Turgot par MM. le directeur et les professeurs.

La première de ces conférences aura lieu aujourd'hui mercredi à 8 heures 1|2 très précises du soir. M. Ch. Gernez, directeur, parlera de « La famille et la société autrefois et aujourd'hui. »

La « Bouchée de Pain » et le « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de mardi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 635 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 1300 soupes aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

Une tentative de meurtre rue de Lannoy. — Une soigneuse frappée de trois coups de rasoir. — Le meurtrier se jette dans le canal. — Son sauvetage. — La cour Borghie, de la rue de Lannoy, a été le théâtre, mardi après-midi, d'une tentative de meurtre qui a jeté un vif émoi dans tout le quartier.

Un faux ménage. — Depuis une dizaine d'années, un tisserand, Théophile Demere, âgé de 40 ans, vivait avec une soigneuse, Mélanie De Meulnester, âgée de 36 ans; ils demeuraient à l'estaminet ayant pour enseigne : *l'Homme de Fer*, rue des Longues-Haies.

A la suite des mauvais traitements dont Mélanie De Meulnester était victime de la part du tisserand, elle l'avait quitté et était allée demeurer au n° 12 de la rue Saint-André, depuis huit jours.

Le drame. — Mardi, à midi, Théophile Demère, revenant de son travail, fit la rencontre d'un ami qui le plaisanta sur sa rupture avec Mélanie. Ce fut assez pour éveiller la jalousie du tisserand qui, rentré chez lui, ne put dîner.

Les insinuations qu'avait faites son ami sur le compte de la soigneuse, le bouleversèrent à un tel point qu'il voulut en avoir le cœur net. Il se rendit à la chambre de Mélanie qu'il ne trouva point et ensuite chez le frère de celle-ci, rue de Lannoy, cour Borghie, où il la rencontra vers quatre heures et demie.

Il la supplia de reprendre la vie commune, lui promettant de régulariser leur situation. Le tisserand reçut une réponse négative et, furieux, se jeta sur la soigneuse qu'il frappa de deux coups d'un rasoir qu'il avait tenu caché sous ses vêtements. La malheureuse femme frappée au cou, reçut une blessure longue de dix centimètres environ; elle a également été blessée au pouce de la main gauche, en voulant parer le coup.

Aux cris poussés par la victime, plusieurs femmes qui se trouvaient dans une pièce voisine, accoururent aussitôt et trouvèrent Mélanie baignant dans une mare de sang.

Quant à Théophile Demère, croyant avoir tué la soigneuse et profitant de l'effarement général, il prit aussitôt la fuite, laissant tomber son arme ensanglantée.

On s'empressa autour de la blessée et M. le docteur Parmentier, de Lannoy, de passage dans le quartier, informé de ce qui se passait, se rendit dans la cour Borghie et appliqua un pansement sommaire.

M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, commença immédiatement une enquête et fit admettre Mélanie à l'Hôtel-Dieu.

Un mois de repos suffira, *sans complications imprévues*, pour sa guérison; aucun organe n'a été atteint.

Tentative de suicide du meurtrier.—Théophile Demère s'était enfui avec la certitude d'avoir tué Mélanie; désespéré, il s'était dirigé directement vers le canal et jeté à l'eau, au quai de Lorient.

Un passant, M. Wallerand, témoin de cette tentative de suicide, fut assez heureux de retirer le tisserand *sain et sauf et de le ramener sur la berge. On le conduisit* dans le séchoir d'un établissement industriel voisin où il déclara avoir tué son amie.

Son arrestation. — L'agent de police Watteau, de service place Nadaud, apprit ce sauvetage et la scène qui l'avait précédé ; après avoir laissé le tisserand se remettre de son bain froid, il s'assura de lui et le conduisit au dépôt de police de la place Ste-Elisabeth.

Après lui avoir fait subir un interrogatoire sommaire, M. Squivée l'a fait tranférer au dépôt central de la Grand'-Place.

Cette tentative de meurtre a attiré une foule de curieux devant la maison où elle a été commise.

La disparition d'un sac contenant 445 francs. — Un garçon de recettes, Louis Marie, âgé de 68 ans, demeurant rue Descartes, depuis longtemps employé à la *Caisse commerciale*, rue du Curoir, avait été chargé, mardi matin, de faire plusieurs recettes à Croix.

De retour pour Roubaix, vers midi, il avait pris le car à vapeur, étant porteur d'un sac contenant 445 francs en pièces de 5 francs; il descendit à la Croix-Blanche et quelques instants après s'aperçut qu'il avait oublié son sac dans le tramway.

Il espérait pouvoir le retrouver aux bureaux de l'administration des tramways où, malheureusement on lui déclara qu'on n'avait rien trouvé.

Une plainte a été déposée entre les mains de la police; toutes les recherches faites, mardi après-midi, pour retrouver les traces du sac sont restées infructueuses.

Une grève de tisserands, rue du Nouveau-Monde. — Les deux cent quarante tisserands de l'établissement de M. Henri Prouvost, fabricant, rue du Nouveau-Monde, ont cessé le travail, mardi, à onze heures.

Une entrevue a eu lieu, à une heure et demie, entre le patron et une délégation d'ouvriers qui demandent un contre-maître en plus et la suppression de certaines amendes.

M. Prouvost a déclaré être prêt à leur donner satisfaction pour la première réclamation, mais a refusé d'accéder à la seconde.

La délégation est allée à la *Paix* rendre compte de son mandat aux grévistes qui ont voté la continuation de la grève.

Une femme qui se jette par la fenêtre. — Une scène des plus pénibles s'est produite, mardi matin, rue du Parc. Une fille, âgée de 32 ans, Florine Duponchelle, dont la mère est cabaretière dans cette rue, prise soudain d'un accès de fièvre chaude, s'est jetée par la fenêtre du premier étage, dans la rue.

La pauvre fille a été relevée, ayant la jambe droite fracturée; puis elle a été transportée chez sa mère où des soins lui furent prodigués.

M. Broigne, commissaire de police, informé de ce fait, a ouvert une enquête et a fait admettre Florine Duponchelle à l'Hôtel-Dieu.

Une arrestation pour coups et blessures. — Le service de la sûreté a procédé, lundi soir, à huit heures, rue du Cartigny, à son domicile, à l'arrestation d'un journalier, *Frédéric Roland, âgé de 31 ans ; il est inculpé* de coups et blessures sur la personne de son logeur, Henri Dewitte et a été écroué au dépôt central.

A la suite de l'enquête ouverte par M. Chapé, commissaire de police, Henri Dewite a été egalement arrêté pour coups et blessures réciproques.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral, en date du 15 janvier 1896, la société de jeu de cartes « Sainte Ida » établie chez M. Aimable Deschamps, cabaretier rue de la Limite, 2, est autorisée à se constituer légalement.

Menus faits — Dans la soirée de lundi, un journalier, sans domicile fixe, Georges Vanloucke, 35 ans, étant en état d'ivresse et, sur le refus de lui servir à boire, a brisé les vitres à l'estaminet Justine Cormance, cabaretière, rue du Fontenoy. Quand la police, prévenue, arriva, le journalier était disparu mais il a été arrêté mardi après-midi

— Un cordonnier, Henri Boyart, 17 ans, demeurant au boulevard de Beaurepaire, a été arrêté rue du Pile, pour un fait semblable, commis au domicile de ses parents; il a été écroué au dépôt du 3e arrondissement.

— Des rapports ont été rédigés, dans la journée de mardi, à la charge de sept enfants et à celle de leurs parents qui les poussent à la mendicité et les menacent, le soir, si la recette n'est pas assez fructueuse.

Croix. — *Convocation* — La commission administrative de la Fanfare du Créchet, prie instamment les sociétaires d'assister à la répétition, aujourd'hui mercredi, à 9 heures précises du soir. La présence de tous les membres est indispensable. Communications importantes.

Forest. — *L'arrestation d'un vagabond.* — Le bruit avait couru, lundi soir, dans la commune de Forest, qu'on avait arrêté un incendiaire dans une ferme.

En réalité, on a mis la main sur un vagabond qui cherchait un gîte pour la nuit et qui a été surpris, caché, dans la ferme Delobel.

Le garde-champêtre devant ses réponses embarassées le conduisit à la gendarmerie de Lannoy où il a déclaré s'appeller André Montaigne, âgé de 46 ans, ajusteur-mécanicien. Il était porteur de deux livrets d'ouvriers.

On a trouvé dans ses poches un pain dur, quelques allumettes, deux paquets de tabac et 20 centimes. Il a été écroué à la gendarmerie de Lannoy comme vagabond.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à 3,40 le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	A TOURCOING
Rue du Bois, 13;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 6
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de Gand, 91;
Rue Pierre-de-Roubaix, 180;	Rue du Tilleul, 16.
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	A CROIX
Rue de l'Epeule, 188;	Rue du Progrès en face de la rue Thionville, Mayot.
Rue de Tourcoing, 155	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue du Tilleul, 123;	A WATTRELOS
Boulevard de Strasbourg, 136;	Saleinbier-Hollebecq, r. Carnot
Rue Corneille, 7,	A Lys-lez-Lannoy
Rue du Collège, 71 bis,	Wallays, rue du Bois.
Rue de la Halle, 9;	A LILLE
Rue Notre-Dame, 37;	Rue Royale, 38, épic. Devernay
Rue de Lille, 407,	A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Chaussée, 2.	Rue de la Lampe, 33.
Rue Decrême, 37,	A CALAIS
Rue Turgot, 68;	Rue Lafayette, 68;
Rue du Lieutenant-Castelain, 1	Rue des Boucheries,
Place de la Gare, 129.	A BERCK-SUR-MER
Grande-Rue, 33.	Gde épic. modèle, pl. de l'Egl
Rue du Fort, 86	A PARIS
Rue de Béthune, 31.	Rue Vivienne, 26

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87903

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Au Bureau de Bienfaisance. — La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance s'est réunie sous la présidence de M. le Maire, hier 21 courant, à 11 heures du matin.

M. le Maire a procédé à l'installation de M. E. Desseaux récemment nommé administrateur.

Puis a eu lieu la nomination du Vice-Président, de l'Ordonnateur titulaire et de l'Ordonnateur suppléant pour l'année 1896.

M. Cyrille Vermersch a été élu Vice-Président.

M. Maurice Cordier, Ordonnateur titulaire.

M. Jean Philippe, Ordonnateur suppléant.

Un nouveau commissaire-priseur. — Par décret du Président de la République, en date du 11 janvier 1896, M. Georges Verdonck a été nommé commissaire-priseur à Tourcoing, en remplacement de M. Jode, démissionnaire en sa faveur.

M. Georges Verdonck a prêté serment en cette qualité, le 19 janvier, à l'audience du Tribunal civil de Lille.

Le fameux fraudeur César Poignet. — Nous n'avons pas à rappeler dans quelles circonstances ce fameux fraudeur s'est évadé, par une belle nuit, de la chambre de sûreté de la gendarmerie.

Il est né à Cysoing le 3 novembre 1869; son père a été lieutenant de douanes et a appartenu longtemps à la résidence de Tourcoing.

Il paraît que César Poignet n'a jamais tiré au sort; son père est mort depuis longtemps déjà; mais sa mère existe encore et on recherche ce qu'elle est devenue, pour établir la situation militaire de son fils, qui a si mal tourné.

Celui-ci a été condamné le 18 octobre dernier à un an de prison pour vols, par le tribunal correctionnel de Lille. Peu de temps après, il a été dirigé sur Briey : il est, en effet, inculpé de vols nombreux commis à Longwy et aux environs; et il est probable qu'il comparaîtra aux prochaines assises de Meurthe-et-Moselle.

Une bordée. — Dimanche, après l'appel du soir, plusieurs caporaux du 8e d'infanterie, à Saint-Omer, ont, cédant à on ne sait quel mauvais coup de tête, abandonné la caserne et sont partis chacun chez soi...

Dans le nombre se trouvait un tourquennois qui ne voulait pas, le lendemain, regagner sa garnison, malgré les conseils et les prières des siens. Voyant son obstination, le père qui se rendait, lui, compte des conséquences, alla en avertir la gendarmerie.

Mardi à 9 heures du matin, le jeune homme fut rencontré rue de Mulhouse et arrêté. Il sera aujourd'hui dirigé sur son corps.

Une chute. — Mardi, à sept heures du matin, Philomène Lenorme, âgée de 54 ans, ouvrière chez M. Jules Desurmont, rue de Bradford, était montée sur un escabeau pour nettoyer les vitres du bureau. La malheureuse *femme ayant perdu l'équilibre, tomba sur la tête.*

Elle fut relevée sans connaissance, perdant le sang en abondance par une large blessure à la région occipitale.

S'il ne survenait pas de complications, la guérison pourrait être obtenue dans un délai de trois à quatre semaines, d'après M. le docteur Bernard. La blessée a été transportée à son domicile, rue de Moscou.

Une triste affaire. — Les faits se sont passés le 5 janvier, à l'estaminet Sory rue Honoré.

Une malheureuse, Philomene B..., âgée de 57 ans, déjà condamnée pour outrages aux mœurs, qui se trouvait là en état d'ivresse, excitée par les consommations, s'est livrée aux actes les plus répréhensibles. Elle a été arrêtée, en même temps que deux hommes mariés. Le cabaretier et un garçon brasseur, seront aussi compris dans les poursuites !

Une fête au patronage Notre-Dame. — Jeudi prochain 23 courant, à 5 heures 1|2 précises du soir aura lieu, au patronage Notre-Dame, rue Fin-de-la-Guerre, une soirée récréative offerte aux bienfaiteurs de l'œuvre.

Mouvaux. — *Le quartier de la Croix Bouillotte.* — A la séance du Conseil municipal de lundi, M. Agathon Mortagne, a déposé une proposition concernant ce quartier, qui prend chaque jour de plus en plus d'importance.

Il existe plusieurs rues habitées par de nombreux ouvriers, et où l'éclairage fait complètement défaut; M Mortagne a demandé qu'on y établisse le gaz dans le plus bref délai possible, ou à défaut, des lanternes à huile minérale.

L'affaire reviendra à la session de février.

Neuville. — *Visite du lait.* — Mardi matin, il a été procédé, par les soins des commissaires d'arrondissement, à la visite du lait des marchands en détail. Personne n'a été trouvé en défaut.

— *Vol de numéraire et de bijoux.* — On peut supposer que le hardi voleur qui s'est introduit dimanche dans la soirée, chez les époux Desmettre, demeurant ruelle Voreux, dans une maison à simple rez-de-chaussée, connaissait parfaitement les dispositions de la maison et les économies du ménage.

M. Desmettre qui travaille comme forgeron à la distillerie de M. Droulers, n'est marié que depuis le mois d'octobre. Il était sorti avec sa jeune femme. Quand ils rentrèrent vers 9 heures, ils trouvèrent la porte qui donne sur le jardin ouverte. Leur coffre, placé dans leur chambre à coucher, avait été fracturé avec un ciseau à froid; et une somme de 300 fr, qui y était renfermée, avait disparu, ainsi qu'une paire de boucles d'oreilles en or. Dans sa précipitation le voleur avait laissé une pièce de cinq francs dans la bourse. Ce n'est pas par la porte de derrière qu'on est entré; mais par un châssis à guillotine, qu'on avait soulevé de l'intérieur, à en juger par les traces de pas. Cependant il est à remarquer que le lit est contre ce châssis, et qu'on ne pouvait éviter de passer dessus. Néanmoins les literies étaient restées en ordre et on n'a remarqué aucune marque de boue. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Linselles. — *Mouvement de la population.* — Nous relevons de l'état civil les chiffres suivants, concernant le mouvement de la population pendant l'année 1895.

142 naissances pour 80 garçons et 62 filles. Les enfants naturels sont représentés dans ce nombre par 5 garçons et 6 filles. Il n'y a eu que 4 enfants morts-nés.

Les mariages ont été nombreux cette année puisqu'on en compte 53, quant aux divorces, ils sont encore inconnus à Linselles.

Les décès se répartissent ainsi : 55 pour le sexe masculin et 42 pour le sexe féminin.

— *Débits de boissons.* — On compte en ce moment à Linselles 78 cabarets et une cantine; ces débits sont tenus par 70 personnes mariées, 6 veuves, 3 célibataires.

Si nous comparons le nombre de ces débits avec celui de 4.647 qui représente la population au dernier recensement de 1891, nous voyons qu'il y a un débit pour 59 habitants.

Bousbecque.— *Chevaux et mulets.* —Au dernier dénombrement, il a été constaté dans la commune 2 chevaux étalons, 71 hongres, 35 juments, 5 mulets et une mule.

Dans ce nombre étaient déjà inscrits, comme susceptibles d'être utilisés par l'autorité militaire : 49 hongres, 23 juments, un mulet et une mule.

— *Une enfant sous une voiture.* — Lundi, vers midi, une jeune enfant de 7 ans, Marie Haquette, a été renversée par un cabriolet, non loin de la Place. Une des roues du véhicule lui est passée sur le corps, mais par un heureux hasard et par suite de circonstances impossibles à déterminer exactement, la jeune fillette n'a pas, au dire des médecins qui l'ont soignée, reçu de blessures sérieuses.

Elle en sera quitte pour l'émotion et quelques jours de soins et de repos.

Roncq. — *Les funérailles de M. Antoine Delannoy.* — Mardi à 11 heures, ont été célébrées à l'église Saint-Roch au Blanc-Four, les funérailles solennelles de M. Antoine Delannoy, président du conseil de fabrique de la paroisse, ancien conseiller municipal de Roncq. M. Delannoy était âgé de 96 ans.

Le service religieux a été fait par M. l'abbé Vilain, curé du Blanc-Four, assisté de MM. les abbés Cappelaert, vicaire à Bondues et Lainé, vicaire à Roncq. MM. les abbés Carpentier, de Bondues; de Butigny, de Marcq-en-Barœul, et Vandermeersch, de Neuville-en-Ferrain, étaient deuillants.

M. Bourgois chantre de l'église Saint-Vincent, de Marcq-en-Barœul, a interprété pendant la cérémonie funèbre plusieurs chants religieux.

Parmi la nombreuse assistance nous avons plus particulièrement remarqué M. Leurent, maire de Roncq ainsi que la plupart des membres du Conseil municipal dont le défunt avait longtemps fait partie.

La cérémonie était terminée vers une heure de l'après-midi.

— *Mauvais fils.* — Les gardes de la commune ont enfermé au violon, hier après-midi, un jeune homme de 18 ans, qui battait son père.

Des scènes semblables, des plus pénibles, se renouvelaient souvent, mais comme ce jeune homme ne jouit pas de toutes facultés mentales, sa responsabilité paraît être très atténuée.

Marcq-en-Barœul. — *Un jeune enfant égaré.* — Dans la soirée de lundi Mme Castelain, demeurant au Pont de l'Abbaye, cité Courbet, allait déclarer à la Mairie qu'elle avait recueilli vendredi soir, près du Pont de Marcq, un jeune enfant de 5 à 6 ans dont il lui avait été impossible de retirer des indications précises sur le domicile de ses parents.

Or, il s'est trouvé que le signalement de l'enfant se rapportait exactement à celui du jeune Gustave ou Edouard Debleu, dont le *Journal de Roubaix* avait signalé la disparition dans son numéro de dimanche. C'est grâce à la grande publicité du journal que l'identité du pauvre petit a pu être établie d'une façon précise.

Mme Castelain, qui l'a soigné avec sollicitude, a gardé l'enfant jusqu'au moment où il sera réclamé par sa famille.